

## **Avocate ou avocat** (un poste contractuel 3 ans)

\* *La Ville de Baie-Comeau applique un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles, minorités ethniques et autochtones à présenter leur candidature.*

### **FONCTION :**

La personne titulaire de ce poste relève de la direction du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale et elle agit à titre de procureur tant en matière civile que pénale. Aussi, elle travaille en étroite collaboration avec la direction des ressources humaines concernant les relations de travail. Elle exerce un rôle-conseil en matière juridique et fournit sur demande divers documents et avis juridiques. Elle représente la Ville devant les différents tribunaux judiciaires et administratifs.

### **SERVICE :**

Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale.

### **CONDITIONS SALARIALES :**

La Ville de Baie-Comeau offre des conditions de travail et de rémunération compétitives, établies selon les conditions normatives du personnel cadre.

### **ENTRÉE EN FONCTION :**

Immédiatement.

### **EXIGENCES :**

- Baccalauréat en droit;
- Membre en règle du Barreau du Québec;
- Un (1) an d'expérience;
- Expérience en droit du travail et municipal;
- Connaissance souhaitable du milieu municipal;
- Être reconnu pour son habileté à négocier et son sens de la rigueur, des relations interpersonnelles, de discrétion et de diplomatie;
- Posséder des habiletés démarquées pour la communication écrite et orale.

Si vous désirez relever ce défi et croyez posséder les habiletés requises, veuillez transmettre votre curriculum vitae **accompagné des preuves scolaires** avant le **17 février 2017** à l'adresse suivante :

### **CONCOURS 17-01**

Service des ressources humaines  
Ville de Baie-Comeau  
19, avenue Marquette  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5  
(418) 296-8186 (télécopieur)  
Courriel : [rh@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:rh@ville.baie-comeau.qc.ca)

***Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront avisées.  
Nous vous remercions de l'intérêt porté envers la Ville de Baie-Comeau.***